



AVENANT N° 1

CONVENTION DE DELEGATION D'ORGANISATION D'UN SERVICE DE TRANSPORTS SCOLAIRES

ENTRE

- le Département du Bas-Rhin, autorité organisatrice de premier rang, représenté par son président, agissant en vertu d'une délibération de la commission permanente du Conseil Général du 2 avril 2014,

d'une part,

ET

- l'AAPEI de Strasbourg et environs
désignée ci-après sous « organisateur secondaire »,

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er :

L'avenant n° 1 a pour objet de modifier le coût de quatre lignes scolaires à compter du 6 janvier 2014. Pour les lignes 935 - 937 et 938 le prix de journée diminue, suite à des désistements d'élèves. Pour la ligne 939 le prix de journée est en hausse suite à un déménagement.

ARTICLE 2 : Prix

SIFAS

La ligne n° 935 : BRUMATH – BISCHHEIM

La modification d'itinéraire suite à un désistement d'un élève à compter du 6 janvier 2014 entraîne une diminution du prix du service par jour de fonctionnement.

En effet, le coût journalier passe de 125,00 € TTC à 110,00 € TTC.

Janvier à juin 2014 : 110,00 € x 43 jours = 4 730,00 €

Soit un total de 8 230,00 € au lieu de 8 875,00 €

Pour la ligne n° 937 : STRASBOURG – BISCHHEIM

La modification d'itinéraire suite à un désistement d'un élève à compter du 6 janvier 2014 entraîne une diminution du prix du service par jour de fonctionnement.

En effet, le coût journalier passe de 105,50 € TTC à 98,40 € TTC.

Janvier à juin 2014 : 98,40 € x 43 jours = 4 231,20 €

Soit un total de 7 185,20 € au lieu de 7 490,50 €

Pour la ligne n° 938 : DOSENHEIM SUR ZINSEL – BISCHHEIM

La modification de l'itinéraire à compter du 6 janvier 2014 entraîne une diminution du prix du service par jour de fonctionnement.

En effet, le coût journalier passe de 144,50 € TTC à 136,17 € TTC.

Janvier à juin 2014 : 136,17 € x 43 jours = 5 855,31 €

Soit un total de 9 901,31 € au lieu de 10 259,50 €

Pour la ligne n° 939 : STRASBOURG – BISCHHEIM

La modification d'itinéraire suite à un déménagement entraîne une hausse du prix du service par jour de fonctionnement à compter du 6 janvier 2014.

En effet, le coût journalier passe de 112,20 € TTC à 117,30 € TTC.

Janvier à juin 2014 : 117,30 € x 43 jours = 5 043,90 €

Soit un total de 8 185,50 € au lieu de 7 966,20 €

Fait à Strasbourg, le

L'organisateur secondaire,

Le Président du Conseil Général